

# Hongrie

## Exemples d'affaires concernant la Hongrie

### **Földes et Földesné Hajlik c. Hongrie (31 octobre 2006)**

Károly András Földes et Anna Földesné Hajlik firent l'objet de poursuites pénales pour banqueroute frauduleuse, et les autorités hongroises saisirent le passeport du premier requérant. Celui-ci se plaignait d'avoir été privé de son passeport pendant plus de dix ans.

*Violation de l'article 2 du Protocole n° 4 (liberté de circulation)*

### **Bukta et autres c. Hongrie (17 juillet 2007)**

Les trois requérants se plaignaient que la manifestation pacifique à laquelle ils avaient participé, à l'occasion d'une visite du premier ministre roumain, avait été dispersée uniquement parce que la police n'en avait pas été avertie préalablement.

*Violation de l'article 11 (liberté de réunion et d'association)*

### **Vajnai c. Hongrie (8 juillet 2008)**

L'affaire concernait la condamnation d'Attila Vajnai, à l'époque vice-président d'un parti politique de gauche, pour avoir arboré l'étoile rouge à cinq branches, symbole du mouvement international des travailleurs, lors d'une manifestation tenue à Budapest.

*Violation de l'article 10 (liberté d'expression)*

### **Korbely c. Hongrie (19 septembre 2008)**

En 1994, János Korbely a été inculpé en raison de sa participation à la répression d'une émeute à Tata au cours de la révolution de 1956. Il a été reconnu coupable de crime contre l'humanité et condamné à une peine d'emprisonnement de cinq ans. Le requérant alléguait avoir été condamné pour un acte qui ne constituait pas une infraction au moment où il avait été commis.

*Violation de l'article 7 (pas de peine sans loi)*

### **Kenedi c. Hongrie (26 mai 2009)**

János Kenedi est un historien spécialiste entre autres des dictatures et de leurs services secrets. Il se plaignait du refus du ministère de l'Intérieur hongrois d'exécuter une décision de justice l'autorisant à avoir accès à des documents concernant la période communiste en Hongrie. La Cour a estimé que les autorités ont commis un abus de pouvoir en retardant l'exercice par le requérant du droit d'accès aux documents concernant les services secrets hongrois.

*Violation de l'article 10 (liberté d'expression)*

Conseil de l'Europe

Adhésion : 6 novembre 1990

La Convention

Signature : 6 novembre 1990

Ratification : 5 novembre 1992

Juge en fonction

András SAJÓ

Historique des juges

András B. BAKA (1991-2008)

Premier arrêt

*Rekvényi c. Hongrie* (20 mai 1999)

La Cour et la Hongrie au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Nombre total d'arrêts : 211

Arrêts de violation : 200

Arrêts de non-violation : 4

Autres arrêts : 7

Décisions d'irrecevabilité : 3 070

Requêtes pendantes : 1 576

## Exemple de mesure générale

### **Osváth c. Hongrie** (5 juillet 2005)

Prolongation de la détention provisoire du requérant en l'absence de procédure contradictoire.

⇒ Introduction du principe du contradictoire lors de l'examen de la prolongation d'une détention provisoire.

## Exemples de mesures individuelles

### **Földes et Földesné Hajlik c. Hongrie** (31 octobre 2006)

⇒ L'interdiction de quitter le territoire, imposée au requérant depuis plus de dix ans à la suite d'une banqueroute frauduleuse, a été abrogée.

### **Korbely c. Hongrie** (19 septembre 2008)

⇒ Le requérant, qui avait été condamné pour « crimes contre l'humanité » pour avoir tué deux personnes lors d'une opération militaire, a obtenu la réouverture de la procédure pénale à son encontre.

### **Kenedi c. Hongrie** (26 mai 2009)

Refus d'exécuter une décision de justice autorisant le requérant à avoir accès à des documents concernant les services secrets.  
⇒ Le requérant a pu obtenir l'accès aux documents qu'il souhaitait consulter pour ses recherches.